

PRIGNAC ET MARCAMPS
85 avenue des Côtes de Bourg
33710 Prignac et Marcamps

DECISION DU MAIRE

Objet : Décision de virement de crédits n°1

Le Maire de Prignac et Marcamps,

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;;

Vu la délibération n° 2024413 du 8 avril 2024 de vote du budget primitif 2024, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section ;
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section.

DECIDE

ARTICLE 1 : de procéder au virement de crédits d'un montant de 1 955.74 euros afin de régulariser le montant du budget de l'opération n° 207 « changement des menuiseries ».

Le compte n° 2158 de l'opération n° 211 viendra alimenter le compte 2135 de l'opération n°207 pour un montant de 1 955.74 euros.

ARTICLE 2 : Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.;

Fait à Prignac et Marcamps,
Le 2 août 2024

Le Maire,
Francis Bérard

